Centre Scientifique et Technique
du Bâtiment
**C.S.T.B.**
84 avenue Jean-Jaurès
CHAMPS SUR MARNE
77447 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
Tel : 01 64 68 82 82

**MARQUE QB 34**
**Composition vinylique et sa fabrication pour profiles de fenêtre en PVC**

# TABLEAU D'EQUIVALENCE DES GRADES DE $TiO_2$ POUVANT ETRE UTILISES DANS LES FORMULATIONS CERTIFIEES

EN COURS DE VALIDITE AU 30 OCTOBRE 2023

Disponible sur le site :
www.evaluation.cstb.fr/certifications-produits-services/produit/profiles-fenetres-pvc/

La substitution d'une référence de $TiO_2$ par une autre référence dans les formulations certifiées pourra se faire sans essais complémentaires de vieillissement, à caractéristiques d'identification identiques.

| KRONOS | VENATOR | TRONOX | CHEMOURS |
|---|---|---|---|
| KRONOS 2220 | R-FK-3 | TIONA 168<br>**TIONA 8300** | Ti-Pure R-105 |

**Procédure d'admission d'une nouvelle référence de $TiO_2$ dans le tableau d'équivalence :**

La référence de $TiO_2$ proposée devra avoir été utilisée dans au moins 3 formulations différentes certifiées QB34 pour un taux d'utilisation maximum de 4%.
La jurisprudence permettra au détenteur de la marque QB34 de substituer son $TiO_2$ par un autre produit de la liste des produits « équivalents » à taux identique et à condition que ce taux d'utilisation soit supérieur ou égal à 3,5%.

**Des modifications de TiO2 sont possibles, cinq (5) cas se présentent :**

1) Si l'on change de référence de $TiO_2$ à taux identique par rapport à celui déposé lors de la qualification de la composition vinylique, un vieillissement artificiel et un vieillissement naturel de 2 ans seront effectués selon le *Document Technique 34.03(n°1 et n°2).*

La modification de la référence de $TiO_2$ pourra être étendue à toutes les formulations qualifiées avec des caractéristiques de colorimétrie différentes (dans le cadre de la EN 12608.1) ayant la même valeur déclarée de DHC, taux de cendres, masse volumique et point Vicat.

2)

→ Si l'on diminue la quantité de $TiO_2$ par rapport à celle déposée lors de la qualification de la composition vinylique, une nouvelle demande de qualification doit être établie.

→Si on augmente le taux de $TiO_2$ dans une formulation préalablement certifiée :

<u>Soit pas de changement des caractéristiques d'identification</u>

1. vérification des caractéristiques d'identification par rapport à celles déclarées
2. pas d'essais de vieillissement artificiel ni naturel
3. Attribution du même code

Soit changement des caractéristiques d'identification

1. vérification des nouvelles caractéristiques d'identification par rapport à celles déclarées
2. pas d'essais de vieillissement artificiel ni naturel
3. attribution d'un nouveau code

3) Une qualification est notifiée pour une formulation avec un $TiO_2$ de référence A

Cette même formulation est également qualifiée avec un $TiO_2$ de référence B (même taux).

Si demande de qualification de cette formule pour les DOM/TOM, il y a lieu de qualifier cette formule pour chaque référence de $TiO_2$.

4) Dans une formulation qualifiée avec 100% d'un $TiO_2$ de référence A et cette même formulation qualifiée avec 100% d'un $TiO_2$ de référence B, le titulaire pourra faire varier la part de $TiO_2$ de référence A et celle de $TiO_2$ de référence B dans la formule sans vérification expérimentale complémentaire.

5) dans une formulation non résistante aux UV il est admis de changer de fournisseur et de référence de $TiO_2$ sans essai.